

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 2 mai 2017 à 19 h, sous la présidence de Madame France Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame France Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Michel Girard Marc Larocque Jimmy Tremblay
------------------	--	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Annick Larouche Caroline Tremblay	M.	Gaétan Gagnon
------------------	--------------------------------------	----	---------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Chantale Cyr, directrice générale Sarah Tremblay, secrétaire générale
MM.	Martin Deschênes, directeur Sébastien Renaud, régisseur

Absences :

M ^{me}	Sylvie Belzile	M.	Robert Tremblay
-----------------	----------------	----	-----------------

CC-2017-174

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jimmy Tremblay et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2017-175

Reconduction du projet particulier Autochtones

CONSIDÉRANT la portée positive du projet Autochtones;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale d'intégrer le projet dans une école primaire existante de la Commission scolaire, diminuant ainsi les coûts s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que les subventions ministérielles octroyées au projet particulier pilote pour l'année scolaire 2016-2017 sont reconduites pour la prochaine année;

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ABROGER la résolution CC-2017-26;

ADOPTÉE

CC-2017-176
Ouverture d'un huis clos

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

DE TENIR un huis clos, il est 19 h 01.

ADOPTÉE

CC-2017-177
Fermeture d'un huis clos

Il est proposé par M. Marc Larocque et résolu :

DE CLORE le huis clos, il est 21 h 26.

ADOPTÉE

CC-2017-178
Ajournement

M^{me} France Gagné ajourne la rencontre. La séance reprend, il est 21 h 45.

CC-2017-179
Résultat de l'enquête juricomptable

Au préalable, M. Gaétan Gagnon adresse des remerciements à M. Paul Lalancette pour sa collaboration à l'enquête.

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la Commission scolaire a soulevé en avril 2017 différentes allégations qui ont été portées à sa connaissance, plus particulièrement relativement aux suites qui auraient été données par la Commission scolaire à un rapport de vérification comptable réalisé en 2014;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux questionnements soulevés par ces différentes allégations, la Commission scolaire a, à juste titre, donné par la résolution n° CC-2017-128 adoptée le 3 avril 2017 un mandat au cabinet Langlais avocats pour assister la Commission scolaire et l'autoriser à confier un mandat de vérification à une firme de juricomptabilité;

CONSIDÉRANT qu'une enquête juricomptable a été réalisée au cours du mois d'avril 2017, sous la supervision du cabinet Langlois avocats;

CONSIDÉRANT la présentation faite à la Commission scolaire par le cabinet Langlois avocats le 2 mai 2017 relativement à l'enquête juricomptable réalisée au cours du mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'enquête juricomptable aux fins de faire la lumière sur les éléments suivants :

- les circonstances entourant une consultation juridique demandée le 2 avril 2014 par la présidente en fonction à l'époque, telle consultation visant à déterminer si la présidente pouvait attribuer un mandat de vérification comptable de son propre chef, sans avoir obtenu au préalable un mandat de la part du conseil des commissaires;
- la décision unilatérale prise par la présidente en fonction à l'époque de demander telle consultation juridique sans avoir obtenu à cet effet un mandat de la part du conseil des commissaires;

- la conclusion du conseiller juridique en avril 2014 à l'effet que la présidente en fonction n'avait pas le pouvoir d'attribuer un mandat de vérification comptable sans obtenir au préalable un mandat en ce sens de la part du conseil des commissaires;
- le mandat attribué le 6 mai 2014 à une firme de vérification comptable par la directrice générale en fonction à l'époque, par le biais d'un comité spécial, le tout conformément au Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs;
- les circonstances entourant la rencontre tenue le 3 juillet 2014 par la présidente en fonction à l'époque avec la firme de vérification comptable, et ce, en l'absence des autres personnes pourtant identifiées à titre de « répondantes » désignées par le comité spécial pour recevoir les conclusions du rapport de la firme de vérification comptable;
- l'absence de trace du rapport du 19 août 2014 de la firme de vérification comptable dans quelque dossier détenu par la Commission scolaire au moment où l'enquête juricomptable a été entreprise en avril 2017;
- la mise en application incomplète des conclusions du rapport de vérification comptable du 19 août 2014 par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les constats juridiques et les recommandations exposées par le cabinet Langlois avocats le 2 mai 2017 à l'issue de l'enquête juricomptable réalisée au cours du mois d'avril 2017;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

DE MANDATER la firme Langlois avocats afin de poursuivre l'enquête juricomptable, selon les modalités ci-haut énoncées;

DE MANDATER la directrice générale de la Commission scolaire afin qu'elle s'assure que les conclusions de cette poursuite de l'enquête juricomptable soient présentées au conseil des commissaires par le cabinet Langlois avocats lorsqu'elles seront connues;

DE MANDATER la directrice générale de la Commission scolaire afin qu'elle s'assure que soient mises en application les autres recommandations du cabinet Langlois avocats à la suite de l'enquête juricomptable réalisée au cours du mois d'avril 2017 et qui lui ont été présentées le 2 mai 2017, les principales étant les suivantes :

- s'assurer que tous les contrats conclus avec le Carrefour Environnement Saguenay respectent le cadre normatif;
- revoir, renégocier et bonifier les ententes entre la Commission scolaire et ses partenaires externes afin d'assurer une meilleure reddition de compte de la part de ceux-ci en regard des sommes qui leur sont versées annuellement par la Commission scolaire;
- revoir les rôles et responsabilités des intervenants internes relativement aux nouvelles ententes avec des partenaires externes et assurer un suivi et une documentation adéquate afin de fournir des indicateurs de gestion et des informations fiables et organisées à la direction générale;
- au besoin, préciser les procédures et les pièces justificatives qui doivent être obtenues et conservées par les unités administratives de la Commission scolaire qui agissent à titre de gestionnaires des ententes avec les partenaires externes ainsi que les mesures de reddition de compte internes qu'elles doivent compléter.

ADOPTÉE

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 21 h 52.

ADOPTÉE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Diane Durand", written over a horizontal blue line.

La présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sara Truskey", written over a horizontal blue line.

La secrétaire générale